



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT Etat de Vaud

Guerre en Ukraine

Le Canton se mobilise pour accueillir les personnes fuyant les combats et organise les actions de soutien

Le Conseil d'Etat constate qu'un nombre considérable de personnes fuient l'Ukraine et prend une série de mesures destinées à l'accueil de ces populations. Ces préparatifs se font en lien et en fonction des dispositions prises par la Confédération qui est compétente dans la définition de la politique d'asile en Suisse.

Le Canton, au vu de la situation en Ukraine, met sur pied un dispositif pour l'accueil des civils qui fuient ce pays, en cohérence et en lien avec les autorités fédérales. Dans ce but, une délégation constituée de Philippe Leuba, chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, de Rebecca Ruiz, cheffe du Département de la santé et de l'action sociale et de Béatrice Métraux, cheffe du Département de l'Environnement et de la sécurité dirige ces préparatifs et travaux.

En lien direct avec la délégation du Conseil d'Etat, l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) joue un rôle central dans ce dispositif. En effet, de nombreuses et nombreux citoyennes et citoyens vaudois se portent volontaires pour accueillir des Ukrainiens. Tout en saluant ces gestes de solidarité, le Conseil d'Etat a chargé l'EVAM de préciser et de gérer à la fois les conditions nécessaires à remplir pour accueillir dignement ces réfugiés, les modalités pratiques de l'accueil et la mise en place de l'accompagnement nécessaire. Il en va de même pour les nombreuses actions de bénévolat. Le but est clairement de structurer ces propositions d'aides émanant de la population. Pour ce faire, toutes les personnes intéressées peuvent adresser leur demande à l'adresse suivante : [heberger-un-migrant\(at\)evam.ch](mailto:heberger-un-migrant(at)evam.ch). L'EVAM prie les personnes qui s'annonceront de prendre conscience non seulement que l'hébergement s'inscrira probablement dans la durée, mais également que le traitement de leurs demandes nécessite un peu de temps et en appelle à leur compréhension.

Aujourd'hui, le canton de Vaud s'attend à devoir prendre en charge un nombre important de personnes fuyant le conflit en Ukraine. Les services de l'administration

cantonale planifient l'augmentation des places d'accueil disponibles au travers notamment de l'ouverture ces prochaines semaines de nouveaux foyers d'accueil. Outre l'hébergement, les questions liées à l'état de santé, à la scolarisation et la prise en charge financière sont traitées en parallèle.

Les réfugiés en provenance de l'Ukraine bénéficieront de la délivrance du permis S (comme en Europe) qui implique un droit de séjour d'une année, prolongeable en fonction de l'évolution de la guerre en Ukraine. Les modalités permettant la délivrance de ce permis font actuellement l'objet d'une consultation auprès des cantons.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 mars 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat

Erich Dürst, directeur, Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)